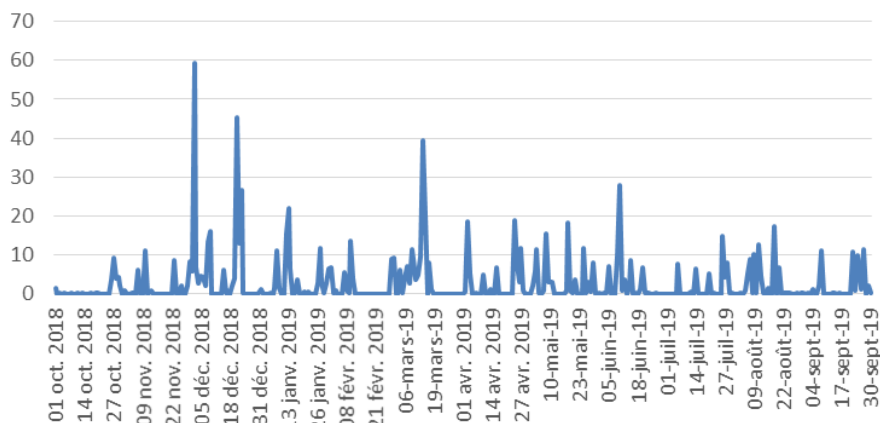


## Chambre Interdépartemental d'agriculture Doubs-Territoire de Belfort – FRDR11813 – La Feschotte

Type de masse d'eau	ESU																										
Code masse d'eau	FRDR11813																										
Nom masse d'eau	La Feschotte																										
Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure	La Feschotte à Fesches le Chatel P90 = 28,8 mg/l																										
Nombre de communes proposées au classement V1	8																										
Liste des communes proposées au classement (NB : indiquer avec « * » les communes proposées au titre d'une autre masse d'eau)	Dasle, Beaucourt, Fêche-l'Église, Méziré, Montbouton, Badevel, Fesches le Chatel, Dampierre les Bois																										
Type d'argumentaire (NB : cocher la ou les cases concernées : <input checked="" type="checkbox"/> )	<input type="checkbox"/> Compartimentation de la masse d'eau souterraine pour circonscrire la zone contaminée  <input type="checkbox"/> Origine non agricole certaine de la pollution (pollution ponctuelle d'origine domestique, autre) – Origine : Pollution domestique avérée (à établir par des éléments objectifs détaillés)  <input type="checkbox"/> Absence de contamination par les nitrates d'origine agricole pour les secteurs dont l'occupation des sols est majoritairement urbaine, forestière ou avec une SAU très faible  <input type="checkbox"/> Autre : argumentaire à préciser																										
Communes dont le retrait du classement est proposé	A compléter (facultatif) – NB : certaines communes peuvent rester classées au titre d'autres masses d'eau.																										
Argumentaire pour modifier le projet de classement soumis à concertation	<p>Le bassin versant de la Feschotte est un bassin versant très forestier et urbanisé avec un faible taux de SAU.</p> <p>Caractéristiques : 26,2 % de SAU, 1,6% de la surface totale du bassin versant urbanisé, 26,7 % de prairies permanentes dans la SAU et 14,4% de la SAU en cultures de printemps. Les prairies permanentes augmentent de 12% entre 2015 et 2019.</p> <div style="text-align: center;"> <p><b>Résultats NO3 : La Feschotte à Fesches le Chatel</b></p> <table border="1"> <caption>Data for Résultats NO3 : La Feschotte à Fesches le Chatel</caption> <thead> <tr> <th>Date</th> <th>Concentration (mg/l)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>03/10/2018</td><td>15</td></tr> <tr><td>03/11/2018</td><td>12</td></tr> <tr><td>03/12/2018</td><td>38</td></tr> <tr><td>03/01/2019</td><td>22</td></tr> <tr><td>03/02/2019</td><td>28</td></tr> <tr><td>03/03/2019</td><td>18</td></tr> <tr><td>03/04/2019</td><td>18</td></tr> <tr><td>03/05/2019</td><td>27</td></tr> <tr><td>03/06/2019</td><td>16</td></tr> <tr><td>03/07/2019</td><td>17</td></tr> <tr><td>03/08/2019</td><td>21</td></tr> <tr><td>03/09/2019</td><td>20</td></tr> </tbody> </table> </div>	Date	Concentration (mg/l)	03/10/2018	15	03/11/2018	12	03/12/2018	38	03/01/2019	22	03/02/2019	28	03/03/2019	18	03/04/2019	18	03/05/2019	27	03/06/2019	16	03/07/2019	17	03/08/2019	21	03/09/2019	20
Date	Concentration (mg/l)																										
03/10/2018	15																										
03/11/2018	12																										
03/12/2018	38																										
03/01/2019	22																										
03/02/2019	28																										
03/03/2019	18																										
03/04/2019	18																										
03/05/2019	27																										
03/06/2019	16																										
03/07/2019	17																										
03/08/2019	21																										
03/09/2019	20																										

### Pluviométrie Montbéliard 01/10/2018 - 30/09/2019



Les différents pics sont calés sur des périodes de lessivage des nitrates agricoles mais le bruit de fond est déjà voisin de 20. L'origine des nitrates est majoritairement d'origine autre qu'agricole pour les raisons suivantes :

- La SAU ne représente qu'un quart de la surface totale du bassin versant
- Si on enlève les prairies, les terres arables représentent moins d'un cinquième (19,4%) du bassin versant. L'outil directive nitrates ne permettra pas d'améliorer la qualité de l'eau de la Feschotte
- Les ouvrages d'assainissement collectifs n'assurent pas une élimination des nitrates d'origine humaine.

### Résultats P-PO4 : La Feschotte à Fesches le Chatel



D'une part la rivière présente une qualité moyenne pour le paramètre phosphore et d'autre part la courbe de phosphore présente les pics caractéristiques d'une pollution d'origine autre qu'agricole.

En conséquence, nous demandons, un déclassement des communes concernées par la masse d'eau.

Pièces jointes (courrier, note, ....) : Cartes de la commune

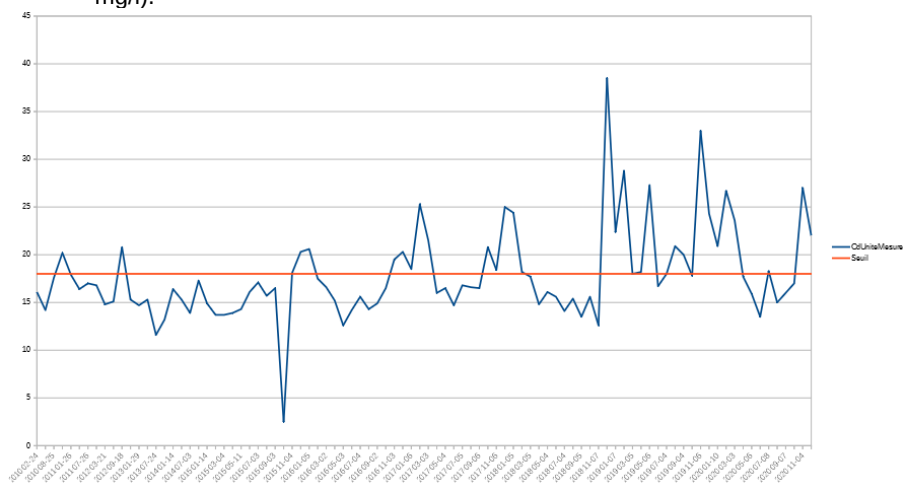
### Synthèse retenue par la DREAL de bassin

Le bassin versant de la Feschotte est proposé au classement au regard de la valeur du P90 (28,8 mg/l) dépassant le seuil de 18 mg/l.

Il est rappelé que le code de l'environnement (art. R211-77) prévoit le classement des masses d'eau en prenant en compte la qualité du milieu uniquement et non en fonction de l'occupation des sols.

L'analyse des données disponibles montre des dépassements fréquents depuis janvier 2010, avec des dépassements quasi-systématiques à partir de 2016. Au total, 32 dépassements sur 92 mesures sont constatés, avec des pics de plus en plus marqués, parfois plusieurs fois la même année :

- 7 dépassements sur 12 mesures durant la 7<sup>ème</sup> campagne (valeur maximale : 38,5 mg/l) ;
- 16 dépassements entre novembre 2011 et septembre 2018 ;
- 9 dépassements postérieurs à la 7<sup>ème</sup> campagne (valeur maximale : 33 mg/l).



Le système d'assainissement de Badevel (2 400 EH) indiqué sur la carte transmise par la profession agricole n'est plus en service depuis juin 2018. Les eaux sont maintenant dirigées vers Montbéliard pour leur traitement.

Par ailleurs, la STEU de Beaucourt (7 000 EH) fait l'objet d'un projet de mise à niveau de ses performances.

Concernant l'assainissement, la situation sur le bassin versant apparaît en nette amélioration, ce qui ne coïncide pas avec les mesures de la station de suivi sur le paramètre nitrates (tendance à l'augmentation des teneurs depuis 2016).

**Ces éléments justifient le classement de la masse d'eau FRDR11813 – La Feschotte et l'ensemble des communes qui intersectent son bassin versant. La proposition de classement de cette masse d'eau est donc maintenue.**